

le radicalisme, le renforcement de la sécurisation et la politique d'asile.

Quant à l'idée que la Wallonie vivrait au-dessus de ses moyens, il me faut encore rappeler que les déficits ne sont pas un mal en eux-mêmes, tout comme les dépenses publiques en général. S'il convient de réduire graduellement les déficits pour dégager des marges de manœuvre et circonscrire l'endettement à des niveaux acceptables, il nous faut néanmoins rester prudents dans une période de reprise restreinte, et juste dans le soutien à la population.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, il y a au moins un élément sur lequel nous pouvons être d'accord par rapport à la lecture qui peut être faite de l'étude du CERPE, c'est qu'il prend bien pour hypothèse que nous sommes à politiques inchangées. Ce que M. le Ministre nous dit, c'est qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la vision annuelle du Gouvernement et celle à long terme du CERPE parce qu'un certain nombre de mesures devraient être prises. Vous avez parlé de mesures d'économies à prendre qui permettraient de rendre compatibles l'étude du CERPE et la vue du Gouvernement.

Je suis bien d'accord avec vous qu'un certain nombre de mesures doivent être prises. Ce que l'on voit pour l'instant, c'est que ces mesures d'économies n'ont pas été prises ou ont été insuffisamment prises. Si vous voulez garantir l'objectif 2018, contrairement au CERPE qui lui part sur 2023 ou 2024, vous devez prendre d'autres mesures que celles que vous avez prises. Cela, c'est inquiétant par rapport à la réalité budgétaire et à la responsabilité budgétaire de ce Gouvernement, parce que l'on est en train, et j'en suis convaincu, de reporter les mesures sur l'échéance suivante.

J'entends qu'il y a des éléments sur lesquels vous considérez que la lecture est partielle et à la fois du CERPE et de la mienne – je n'ai jamais fait qu'être l'interprète de ce qui est dit dans le CERPE –, mais votre lecture est partielle aussi. Parce qu'un certain nombre d'éléments que vous avez cités n'ont justement pas volontairement été pris en compte par le CERPE à l'avantage du Gouvernement ; l'addition pourrait être bien plus lourde si l'on y met d'autres éléments que vous avez cités.

Pour en terminer, Monsieur le Président, je trouve qu'il y a un débat intéressant sur l'ampleur des risques auxquels s'expose le Gouvernement. J'aimerais que l'on puisse auditionner ces universitaires dans cette commission, que M. le Ministre puisse également participer à ce débat, pour savoir si l'on a affaire à une lecture qui est inquiétante ou si l'on a affaire à une lecture qui est rassurante.

Aujourd'hui je ne suis pas rassuré par la réponse du ministre et je vais donc demander que l'on vous écrive pour pouvoir entendre les universitaires du cercle qui se feront sans doute un grand plaisir de venir dans notre commission pour débattre d'un sujet que vous reconnaîtrez comme étant d'importance.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ADAPTATION DES BRIGADES DE CONTRÔLE DES TAXES AU REGARD DES NOUVELLES PERCEPTIONS FISCALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'adaptation des brigades de contrôle des taxes au regard des nouvelles perceptions fiscales ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, fin janvier 2016, M. le Ministre avait annoncé l'engagement supplémentaire de 39 agents et de 13 véhicules au sein des brigades de contrôle des taxes de la DGO7. Ainsi, les six brigades réparties sur tout le territoire wallon et couvrant le réseau ViaPass des quelque 2 500 kilomètres de voiries se sont vues renforcer leurs effectifs pour un total de 9 à 14 agents par brigade – excepté celle d'Eupen qui en compte trois. L'objectif de cette augmentation des moyens et des effectifs est d'encourager les contribuables défaillants à se mettre en ordre plus rapidement avant même d'avoir été constatés en infraction pour une équipe de contrôle. Cette présence concourt à améliorer la perception des taxes établies.

Le ministre peut-il nous dresser l'état des lieux du travail de ces brigades et de leur adaptation à la nouvelle taxe kilométrique ? Le recrutement des 39 agents supplémentaires est-il terminé ?

Les brigades travaillent-elles désormais avec les moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction ? Le ministre estime-t-il le cadre actuel des moyens suffisant au regard de l'ampleur des véhicules à contrôler ?

Existe-t-il un objectif de contrôle des véhicules assujettis à la taxe de circulation et de mise en circulation d'une part et de ceux assujettis à la redevance kilométrique d'autre part ? Combien de procès-verbaux ont-ils été établis par rapport au nombre total de véhicules devant s'acquitter des différentes taxes ? Une estimation existe-t-elle ?

Qu'en est-il du coût annuel total de ces brigades de contrôles des taxes ? Qu'en est-il de la collaboration de ces brigades avec les polices locales et les services de douanes ? M. le Ministre a-t-il déjà pu estimer l'efficacité et le rendement de ces brigades en termes de meilleure perception des taxes ? En est-il satisfait ?

Quelle est l'utilité pour la Wallonie de recourir à ces brigades par rapport aux services de police et de douanes qui sont également en capacité de scanner les plaques d'immatriculation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, concernant tout d'abord le recrutement des 39 agents contrôleurs, dans le cadre de l'instauration du prélèvement kilométrique, à la date de ce 1er juin 2016, l'ensemble des postes concernés a été attribué aux lauréates et lauréats de la réserve de recrutement SELOR à laquelle il avait été fait appel, à l'exception de deux contrôleurs d'expression germanophone pour lesquels la procédure de recrutement est toujours en cours à l'heure actuelle.

À ce jour, 34 contrôleurs sont donc venus renforcer effectivement les différentes brigades de contrôle, suivant la répartition reprise ci-après : huit contrôleurs pour la brigade d'Herstal ; huit contrôleurs pour la brigade d'Habay-la-Vieille ; deux contrôleurs pour la brigade de Spy ; 10 contrôleurs pour la brigade de Saint-Ghislain ; cinq contrôleurs pour la brigade de Ciney ; un contrôleur pour la brigade d'Eupen.

Outre ces 34 contrôleurs entrés en service, et hormis le cas des deux contrôleurs germanophones exposé ci-avant, trois agents doivent dès lors encore entrer en service, très prochainement. Le fait que ces derniers ne soient pas encore incorporés au sein de notre administration s'explique par leur situation professionnelle actuelle et le respect des délais de préavis préalablement à leur entrée en service.

Concernant les moyens nécessaires, et je suppose que vous parlez de la livraison des 13 véhicules de contrôle, à la date de ce 1er juin, huit véhicules ont effectivement été mis à disposition de mes brigades de terrain par le prestataire externe Satellic. Les cinq véhicules restants seront quant à eux réceptionnés dans le courant de cette semaine. Les huit véhicules ont été répartis entre les différentes brigades concernées, à l'exception de l'antenne d'Eupen, laquelle ne compte à ce jour qu'un seul agent.

Concernant les opérations de terrain menées depuis le 1er avril dernier, je rappellerai les éléments d'importance ci-après.

La fiabilité des données de contrôle transmises par le prestataire Satellic n'a pas permis un lancement effectif

desdites opérations au 1er avril 2016. Cet état de fait a été acté à plusieurs reprises vis-à-vis du prestataire Satellic, tant par mon administration que par moi-même via le conseil d'administration de Viapass.

À cette situation, en voie de régularisation, est venue s'ajouter l'absence d'homologation aux normes belges des 13 véhicules susvisés et donc un retard dans leur livraison.

Ici également, j'ai veillé à acter officiellement cette situation vis-à-vis de l'entité interrégionale et du prestataire Satellic, les enjoignant à régulariser cet état de fait.

À ce jour, mon administration dispose donc d'un parc de huit véhicules homologués et répondant aux normes de sécurité en vigueur.

Compte tenu de ces éléments, les opérations de contrôle ont été interrompues durant plusieurs semaines, pour ne reprendre effectivement que ce 27 mai dernier.

Dès la réception imminente des cinq derniers véhicules de contrôle, et l'arrivée des derniers agents de terrain, tout aura été finalisé comme prévu initialement.

Concernant les données chiffrées des opérations de contrôle menées sur le terrain au cours de la période s'étendant du 1er janvier au 27 mai 2016, les équipes de contrôle ont dressé pas moins de 2 213 procès-verbaux, liés à des infractions en matière de taxe de circulation, de mise en circulation, d'Eurovignette et, de manière très limitée, de prélèvement kilométrique.

Le montant total concerné s'élève à 1 359 773,64 euros. Ce montant est à mettre en parallèle avec les montants de la même période 2015, soit 657 397,86 euros. Il s'agit donc du doublement des montants actés pour la même période au cours de l'année dernière.

Je vous confirme également qu'une attention particulière est accordée aux missions menées conjointement avec les forces de police et de douanes. L'expérience a, en effet, démontré l'efficacité de ces opérations conjointes et il est, à mon sens, bénéfique de maintenir cette collaboration, et du reste, toute autre collaboration utile.

En termes de coût, il convient d'opérer une distinction entre les investissements déjà réalisés au cours des années 2013-2014 lors de la création de la Direction des contrôles de la fiscalité des véhicules, de ceux effectués dernièrement dans le cadre du renforcement de cette direction tel qu'exposé précédemment.

Concernant ces derniers, à savoir le recrutement de 39 agents et les 13 véhicules de contrôle, je rappellerai qu'il s'agit, pour chacune des Régions, de respecter ses engagements conventionnels dans le cadre de

l'instauration du prélèvement kilométrique. Je peux également citer les travaux de rafraîchissement ou de rénovation des locaux des brigades de Ciney et de Saint-Ghislain pris en charge par mon administration.

L'utilité, voire le caractère indispensable des opérations de contrôles, est indéniable. Outre les données chiffrées, je rappellerai qu'un des objectifs de ces contrôles sur la voie publique est d'encourager certains contribuables défaillants à se mettre en ordre plus rapidement et avant même d'avoir été constatés en infraction par une équipe de contrôle. Cette présence est pour moi indispensable et concourt à améliorer la perception des taxes établies.

Au niveau du taux de perception des taxes liées aux véhicules, le taux de perception sur la base de l'invitation à payer a augmenté de 3 % par rapport à 2014, pour atteindre 81 % ces derniers mois.

Compte tenu d'une présence plus importante sur le terrain, je ne peux qu'en espérer une amélioration sensible, et ce même si ce taux relativement faible relève probablement des difficultés financières accrues des citoyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends bien que tout est en bonne voie de mise en œuvre totale. Je m'interroge quand même, au niveau du travail actuel des agents engagés – seuls quelques-uns qui doivent encore prendre fonction – or il manque encore cinq véhicules.

(Réaction de M. le Ministre Lacroix)

Oui, mais j'imagine que les agents déjà engagés ne restent pas dans un bureau à attendre leur véhicule. Vous leur avez donné quand même une mission à faire – du moins je l'espère.

Les chiffres sont encourageants même si, comme vous l'avez dit, l'objectif est avant tout d'encourager le contribuable à payer sa redevance avant qu'il ne soit contrôlé. Considérant également la justice fiscale qui veut que chacun est tenu de payer la taxe due, augmenter le montant de perception – vous avez parlé jusqu'à 80 % – est significatif ; c'est également un des objectifs poursuivis. Des brigades qui font des sondages et contrôles, engendrant un coût et des désagréments pour les citoyens et qui n'amènent pas à un retour positif, ce serait dommage aussi.

On verra bien les résultats fin d'année, mais ils sont déjà très encourageants sur la première partie de l'année proportionnellement à ce qui a été fait les années précédentes.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LE PÉRIMÉTRAGE DES GARANTIES BANCAIRES OCTROYÉES DANS LE CADRE DU PLAN JUNCKER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « le périmétrage des garanties bancaires octroyées dans le cadre du plan Juncker ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, la politique d'investissements des fonds Juncker remporte un succès certain puisqu'en janvier dernier M. le Ministre-Président confirmait à M. Bouchez que 145 millions d'euros de garanties avaient été octroyés à la SOWALFIN par la Banque européenne d'investissements. Ces garanties visent à défendre in fine jusqu'à 500 ou 600 projets de développement économique.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser les conditions financières de cet accord, ainsi que les mécanismes de financement ? Qu'en est-il du périmétrage de ces garanties bancaires ? Sont-elles situées hors ou dans le périmètre SEC 2010, ou bien seul un certain pourcentage est-il considéré comme de l'endettement au regard des règles SEC 2010 ?

Disposez-vous de toute la transparence à ce sujet ? Dans la négative, quels contacts avez-vous eus dernièrement pour obtenir tous les éclaircissements nécessaires ?

Êtes-vous aujourd'hui en mesure de nous présenter les conséquences de ce fonds Juncker pour l'endettement de la Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la SOWALFIN a, en effet, pu conclure un accord avec le Fonds européen d'investissements afin de bénéficier de mécanismes de contre-garanties du Fonds européen pour les investissements stratégiques, c'est-à-dire l'outil financier du plan Juncker. Ces contre-garanties devraient permettre à la SOWALFIN de garantir à son tour des crédits bancaires pour un montant d'environ 145 millions d'euros. Il s'agit de pouvoir garantir des crédits plus risqués qu'à l'habitude avec l'appui du fonds.